

PROCES-VERBAL DE LA REUNION DE CONSEIL MUNICIPAL DU 22 JUIN 2022

Conseillers en exercice : 19

Conseillers présents : 16

Nombre de pouvoirs : 2

Date de convocation :
15 juin 2022

Date d'affichage :
29 juin 2022

LE VINGT-DEUX JUIN DEUX MILLE VINGT-DEUX A VINGT HEURES TRENTE, le Conseil Municipal de la Commune d'Orliénas, dûment convoqué par lettres individuelles, s'est réuni en session ordinaire à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire de la Commune.

Etaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Laurent DELABIE, Nathalie CHARTOIRE, Cédric BOURGUIGNON, Jean-Michel ARPI, Alain ZUCCA, Brigitte BERT, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Vincent LECOCQ, Anne-Sophie LORIDAN, Thierry BADEL, Lucie CHARMION, Laetitia YU-KOHLER.

Absents : Florence AUDON, François GUIZE, Cyrille DECOURT.

Pouvoirs : Florence AUDON donne pouvoir à Anne-Sophie LORIDAN, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Laetitia YU-KOHLER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel ARPI.

ORDRE DU JOUR :

1. Présentation du rapport d'activités 2021 de la bibliothèque municipale ;
2. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYDER ;
3. Mise en place d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre de travaux de voirie et de réseaux divers ;
4. Attribution d'une aide aux travaux d'adaptation dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Centres-Villages » du Pays Mornantais ;
5. Décision modificative n°1 au budget primitif 2022 du budget principal de la Commune ;
6. Adhésion de la Commune de Valfleury au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier ;
7. Questions diverses.

Approbation du procès-verbal de la séance du 18 mai 2022 :

Sur proposition du Maire, Olivier BIAGGI, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance de Conseil Municipal du 18 mai 2022.

1. Présentation du rapport d'activités 2021 de la bibliothèque municipale :

Olivier BIAGGI laisse la parole à Frédérique ORAISON, agent communal en charge de la bibliothèque municipale, afin de présenter le rapport d'activités 2021 de la bibliothèque.

Frédérique ORAISON présente tout d'abord les différents services à la population proposés par la bibliothèque municipale et, notamment, le prêt de livres, de périodiques, de CD et de DVD, l'accès au réseau des bibliothèques de la COPAMO, la mise à disposition de tablettes et d'ordinateurs ou encore les services numériques (films en VOD, livres numériques, presse en ligne, cours de langues, jeux éducatifs pour les enfants...). Elle ajoute qu'un service de prêt de jeux de société a été mis en place en 2021 et connaît un grand succès auprès des usagers de la bibliothèques.

Frédérique ORAISON présente ensuite les principaux indicateurs d'activités de la bibliothèque municipale :

- Le temps d'ouverture hebdomadaire de la bibliothèque est de 19h30 depuis septembre 2020 (contre 15h en moyenne au niveau national et 9h30 en moyenne au niveau du réseau des bibliothèques de la COPAMO) ;
- Les services de la bibliothèque étaient en 2021 utilisés par 26 % de la population (+1 % par rapport à 2020), contre 14 % en moyenne au niveau national et 15,8% en moyenne au niveau du réseau des bibliothèques de la COPAMO ;
- Le nombre d'inscrits actifs à la bibliothèque étaient de 659 en 2021, en hausse par rapport à 2020 (+ 7,5 %) ;
- Le nombre de prêts (27 841 en 2021) a considérablement augmenté par rapport à 2019 et 2020 ;
- Les moyens humains de la bibliothèque se composent de deux agents (1,14 équivalent temps plein) et seize bénévoles (dont trois jeunes bénévoles) ;
- Le budget 2021 de la bibliothèque a été principalement utilisé pour l'acquisition de livres (5 424 €), l'abonnement à des périodiques (1 000 €) et la mise en place d'animations (3 461 €).

Frédérique ORAISON présente également les animations mises en place au cours de l'année 2021 (Nuit de la lecture, atelier découverte de la généalogie, Fête du court métrage, exposition « Carnets de voyage », Partir en livre, animation jeux vidéo, Semaine du développement durable, Fête de la science, Prix « Noir à l'Ouest », Mois du film documentaire...) ainsi que les projets de nouvelles animations pour 2022 (Mois des médias, exposition « Art postal », atelier photo, festival « Toiles des mêmes, concert « de l'autre côté del Atlantico...).

Laurent DELABIE ajoute que l'animation « dictée intergénérationnelle », organisée par la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) et les bibliothèques du territoire dans le cadre de la semaine bleue, a connu un grand succès sur Orléans, avec près de 100 participants (sur 300 à l'échelle du territoire de la COPAMO).

Frédérique ORAISON présente enfin l'avancée de la mise en œuvre des 18 fiches actions élaborées lors du diagnostic du réseau des bibliothèques de la COPAMO.

Laurent DELABIE remercie Frédérique ORAISON pour son intervention et tient à dire que toute l'équipe de la bibliothèque peut être fière du travail accompli.

Olivier BIAGGI remercie Frédérique ORAISON pour ce bilan très positif de l'activité de la bibliothèque. Il remercie également tous les bénévoles qui jouent un rôle précieux dans le fonctionnement de la bibliothèque. Il ajoute que le bilan présenté par Frédérique ORAISON correspond pleinement à ce que l'équipe municipale souhaite développer, notamment en termes de participation de la bibliothèque aux animations culturelles et aux actions de sensibilisation de la Commune. Il met aussi en avant le travail accompli par la bibliothèque auprès des CM2 de la Commune (livre offert, diplôme de lecteur...) afin de les encourager à continuer de fréquenter la bibliothèque lorsqu'ils seront partis au collège. Il indique enfin que de belles perspectives vont s'ouvrir pour la bibliothèque dans les mois à venir avec le projet d'extension des locaux, projet auquel seront associés agents, bénévoles, et usagers de la bibliothèque.

2. Adhésion à un groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés coordonné par le SYDER :

Guillaume FREMIOT expose au Conseil Municipal que, conformément au Code de l'Energie, les tarifs réglementés de vente d'électricité sont supprimés depuis le 1^{er} janvier 2016, pour les sites ex-tarifs « Jaunes » et « Verts » dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA.

Depuis, la loi Energie Climat adoptée et publiée au Journal Officiel du 9 novembre 2019 conformément à la directive européenne du 5 juin 2019 sur les règles communes pour le marché intérieur de l'électricité, organise la fin des Tarifs Réglementés de Vente (TRV) d'électricité pour les consommateurs finaux non domestiques, tarifs correspondants aux contrats de fourniture d'électricité d'une puissance souscrite inférieure ou égale à 36 kVA. En conséquence, au 1^{er} janvier 2021, seuls les clients domestiques et les clients non domestiques employant moins de 10 personnes et dont le chiffre d'affaires, les recettes ou le total de leur dernier bilan annuel n'excèdent pas 2 millions d'euros, seront encore éligibles aux TRV.

Dans ce contexte, la constitution d'un groupement de commandes est envisagée pour l'achat d'électricité coordonné par le SYDER. Ce groupement est à même d'apporter aux pouvoirs adjudicateurs et entités adjudicatrices, une réponse à ces nouvelles dispositions réglementaires en leur permettant de se mettre en conformité avec la loi, tout en optimisant leur procédure de mise en concurrence. Le groupement sera ouvert aux Communes et Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) du périmètre du SYDER. Le groupement couvre l'ensemble des contrats des établissements publics, y compris ceux qui ne sont pas soumis à une obligation de mise en concurrence dans le cadre des TRV.

Vu le Code de la Commande Publique et notamment ses articles L2113-6 à L2113-8

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés ;

Le coordonnateur du groupement sera le Syndicat Départemental d'Energies du Rhône (SYDER). Il sera chargé d'organiser, dans le respect du droit des Marchés Publics, l'ensemble des opérations de sélection d'un ou de plusieurs prestataires afin de

répondre aux besoins exprimés par les membres du groupement. Le coordonnateur est également chargé de signer et de notifier les accords-cadres ou les marchés qu'il conclut ; chaque membre du groupement, pour ce qui le concerne, s'assurant de leur bonne exécution. En outre, le coordonnateur est chargé de conclure les avenants aux accords-cadres et marchés passés dans le cadre du groupement. La Commission d'Appel d'Offre du groupement sera celle du coordonnateur du groupement, le SYDER.

Guillaume FREMIOT précise que la Commune participera à ce groupement de commandes pour ses sites dont la puissance souscrite est supérieure à 36 kVA, c'est-à-dire les écoles, la mairie, le restaurant scolaire, la bibliothèque, l'Héliotrope et le vestiaire de football. Ces sites représentent environ 80 % des consommations d'électricité de la Commune, soit environ 200 MWh par an. Les autres sites, dont la puissance souscrite est inférieure à 36 kVA, font déjà l'objet d'un contrat souscrit par la Commune auprès de l'entreprise ENERCOOP.

Guillaume FREMIOT ajoute que ce groupement de commandes permettra la mise en place de contrats avec, au choix, trois niveaux de pourcentage d'énergie renouvelable dans le mix énergétique (0%, 50% ou 100%). Le choix par la Commune du niveau de pourcentage d'énergie renouvelable sera fait ultérieurement sur la base des offres qui auront été retenues par le SYDER. Toutefois, le souhait de la Commune est de s'orienter vers le contrat qui proposera 100 % d'énergie renouvelable.

Thierry BADEL indique que la fourniture d'électricité pour l'éclairage public sur la Commune étant gérée directement par le SYDER, elle n'entre pas dans le champ de cette délibération. Néanmoins, il pourrait être intéressant de savoir quel choix de mix énergétique va faire le SYDER pour alimenter cet éclairage public.

Olivier BIAGGI indique que ce groupement de commandes représente un véritable intérêt pour la Commune, tant d'un point de vue technique, du fait de la complexité de la passation de ce type de marché public, que d'un point de vue des économies d'échelle réalisables. Il ajoute que ce nouveau groupement de commandes est d'autant plus intéressant, car le SYDER y a pleinement intégré la possibilité de recourir une énergie 100 % renouvelable, y compris sans recours à l'énergie d'origine nucléaire.

Ceci exposé, Olivier BIAGGI propose au Conseil Municipal d'adhérer au groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés et d'accepter les termes du projet de convention constitutive de ce groupement de commandes.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Accepte** les termes du projet de convention constitutive du groupement de commandes pour l'achat d'électricité et de services associés, annexé à la présente délibération ;
- **Autorise** l'adhésion de la Commune au groupement de commandes à intervenir ayant pour objet l'achat d'électricité et de services associés ;
- **Autorise** M. le Maire à signer la convention de groupement ainsi que toutes autres pièces nécessaires ;
- **Autorise** le représentant du coordonnateur à signer les marchés, accords-cadres et marchés subséquents issus du groupement de commandes pour le compte de la Commune.

3. Mise en place d'un groupement de commandes pour la mise en œuvre de travaux de voirie et de réseaux divers :

Olivier BIAGGI rappelle que les Communes membres de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) lui ont transféré en 2008 leur compétence dans le domaine de la voirie. Néanmoins et dans le cadre de ce transfert, les Communes ont conservé la maîtrise de l'entretien courant des voiries communales.

Aussi et afin d'assurer les travaux d'entretiens courants de ces voiries, il est proposé de mettre en place un groupement de commandes entre la COPAMO et les Communes de Beauvallon, Chabanière, Chaussan, Mornant, Orliénas, Riverie, Rontalon, Saint-André-La-Côte, Saint-Laurent-d'Agny, Soucieu-en-Jarrest et Taluyers, en vue de la passation d'un marché à bons de commandes avec une entreprise de travaux publics.

Afin de pouvoir mettre en place ce groupement de commandes, il convient d'établir entre les Communes concernées et la COPAMO une convention fixant les modalités de ce groupement.

Thierry BADEL demande si le marché public qui découlera de ce groupement de commandes, à défaut de prévoir un recours exclusif à celui-ci, précisera un niveau de volume minimum à atteindre pendant la durée du marché.

Cédric BOURGUIGNON répond qu'il n'est pas prévu de fixer un niveau de volume minimum de recours à ce marché.

Lucie CHARMION indique qu'il est difficile pour une entreprise d'établir une offre de prix si elle n'a pas d'indication ou de garantie sur les volumes qui lui seront demandés.

Olivier BIAGGI précise que, bien qu'il ne soit pas prévu de fixer un volume minimum dans ce marché, il sera néanmoins précisé un niveau de volume moyen de recours à ce marché afin que les entreprises disposent d'éléments pour établir leurs prix.

Cédric BOURGUIGNON précise que le marché de travaux qui sera passé dans le cadre de ce groupement de commandes sera d'une durée d'une année ferme renouvelable annuellement dans la limite de trois fois.

Ceci exposé, Olivier BIAGGI propose au Conseil Municipal d'approuver la constitution d'un groupement de commandes pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux divers et d'approuver la convention constitutive de ce groupement.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** la constitution d'un groupement de commandes entre la COPAMO et les Communes de Beauvallon, Chabanière, Chaussan, Mornant, Orléanas, Riverie, Rontalon, Saint-André-La-Côte, Saint-Laurent-d'Agnay, Soucieu-en-Jarrest et Taluyers, pour la réalisation de travaux de voirie et de réseaux divers ;
- **Approuve** la convention constitutive de ce groupement de commandes correspondante, telle qu'annexée à la présente délibération ;
- **Autorise** M. le Maire à signer ladite convention ainsi que tout document permettant la mise en œuvre de la présente délibération.

4. Attribution d'une aide aux travaux d'adaptation dans le cadre du Programme d'Intérêt Général « Centres-Villages » du Pays Mornantais :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'agrément de l'Anah ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de la Commune d'Orléanas n°002/2022 en date du 26 janvier 2022, portant approbation de la participation financière de la Commune au Programme d'Intérêt Général (PIG) du Pays Mornantais et portant approbation des règlements d'intervention des aides financières du PIG ;

Vu la demande déposée par Mme Chantal ALBALADEJO, relative au projet d'adaptation de sa résidence principale située 266 rue des Veloutiers à Orléanas ;

Vu la décision d'attribution de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) n°086-22 en date du 14 avril 2022 ;

Considérant les travaux envisagés : installation d'un ascenseur par l'extérieur.

Considérant le montant des travaux subventionnables de 19 900,00 € H.T. ;

Considérant que les travaux envisagés rendent le projet éligible à la prime aux travaux d'adaptation prévu par la Commune ;

Considérant que la Commune d'Orléanas attribue une aide de 20 % du montant des travaux subventionnables plafonné à 20 000,00 € H.T. ;

Considérant que la demande déposée par Mme Chantal ALBALADEJO répond aux caractéristiques d'éligibilité définies par la Commune ;

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** l'attribution d'une subvention d'un montant de 3 980,00 € à Mme Chantal ALBALADEJO dans le cadre de travaux d'adaptation de sa résidence principale située à Orléanas ;
- **Autorise** M. le Maire à signer tous documents relatifs à l'attribution de cette subvention ;
- **Indique** que les crédits nécessaires sont inscrits au compte 20422 du budget primitif 2022 du budget principal de la Commune ;
- **Précise** que la présente décision peut être déférée devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa notification aux intéressés, par lettre recommandée avec accusé de réception, de sa transmission au contrôle de légalité ou de sa publication au recueil des actes administratifs.

Marilyne SEON indique que ce dispositif d'aide est très positif et utile, car il permet d'apporter une aide précieuse pour améliorer les conditions d'habitat des demandeurs.

5. Décision modificative n°1 au budget primitif 2022 du budget principal de la Commune :

Olivier BIAGGI indique que, depuis le vote du budget primitif 2022 le 30 mars 2022, un certain nombre de dépenses et de recettes indiquées jusqu'alors à titre prévisionnel ou estimatif ont pu être précisées :

- L'étude mobilité, dont le coût avait été initialement estimé à 15 000,00 € TTC, devrait finalement représenter un coût total d'environ 22 000,00 € TTC. Néanmoins, le coût plus élevé de cette étude devrait être compensé par les aides que la Commune a sollicitées auprès de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) et du Département du Rhône pour ce projet, lesquelles aides n'avaient pas été prévues au budget primitif 2022 et pourraient représenter un moment total de 14 000,00 €.
- Les montants des honoraires d'études prévus au budget pour l'opération « Extension du groupe scolaire » sont désormais quasiment tous connus à la suite des différentes consultations d'entreprises réalisées au cours du 1er semestre 2022. En outre, certaines missions d'études, dont le lancement n'était envisagé qu'à partir de 2023, doivent finalement être lancées dès cette année afin de respecter le planning des études de maîtrise d'œuvre. Ces évolutions, si elles n'entraînent pas d'augmentation du montant global des honoraires d'études envisagés pour l'opération, nécessitent néanmoins d'ajuster le montant des honoraires d'études devant être engagés dès cette année, et ce, à hauteur de 15 000 € en fonctionnement et 86 000 € en investissement. Toutefois et afin de compenser en partie ces ajustements, il est proposé d'augmenter de 95 000 € le montant total des recettes attendues pour cette opération afin de tenir compte des premières demandes de subventions formulées auprès de l'Etat, de la Région et du Département au cours des mois d'avril et mai 2022 pour la construction de la nouvelle école maternelle.

Ceci exposé et afin de prendre en compte l'ensemble de ces nouveaux montants, Olivier BIAGGI propose au Conseil Municipal de prendre une décision modificative n°1 au budget primitif 2022 du budget principal de la Commune.

Thierry BADEL demande si l'on sait comment expliquer la sous-estimation des honoraires de maîtrise d'œuvre par l'équipe de programmation.

Olivier BIAGGI répond que l'équipe de programmation semble avoir utilisé un outil de calcul d'estimation des honoraires de maîtrise d'œuvre qui n'est plus utilisé comme référence depuis plusieurs années.

Lucie CHARMION demande pourquoi le montant des honoraires d'assistance à maîtrise d'ouvrage est très largement inférieur à l'estimation faite par l'équipe de programmation.

Olivier BIAGGI répond que, pour cette mission, la Commune va faire appel au service ingénierie de la COPAMO qui, pour un niveau de compétence équivalent à un bureau d'études privé, s'avère beaucoup moins onéreux.

Thierry BADEL demande pourquoi le montant des honoraires de la mission de contrôle technique est bien inférieur à ce qui avait été estimé par l'équipe de programmation.

Olivier BIAGGI répond que le montant des honoraires de ce type de mission peut varier de manière assez importante suivant les régions et la complexité des projets, ce qui peut expliquer cette différence assez importante.

Thierry BADEL demande à quoi correspond la mission de recherche de financements.

Olivier BIAGGI indique que cette mission, confiée au cabinet Finances et Territoires, consiste en une recherche de financements potentiels auprès de divers organismes (état, union européenne, région, ADEME, établissements publics, entreprises...) afin d'aider la Commune à financer ce projet. Une fois ces financements identifiés, la Commune pourra charger le cabinet de les solliciter pour son compte.

Thierry BADEL fait remarquer que le montant des dépenses engagées par la Commune pour l'étude mobilité va augmenter de 7 000 € alors que les recettes prévues en contrepartie, à savoir 14 000 € de subventions, ne sont pas encore garanties, car ne sont qu'au stade de la demande.

Guillaume FREMIOT répond que la Commune a de très fortes probabilités de se voir attribuer la subvention sollicitée auprès de la COPAMO, ce qui permettra largement de couvrir le surcoût de l'étude.

Nathalie CHARTOIRE ajoute que le cahier des charges de l'étude mobilité a été élaboré en étroite collaboration avec les services de la COPAMO et répond donc complètement aux attentes et objectifs de celle-ci.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** de prendre la décision modificative n°1 au budget primitif 2022 du budget principal de la Commune, comme suit :

Section de fonctionnement			
ARTICLE	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
023	Virement à la section d'investissement	- 15 000,00 €	
6288	Autres services extérieurs	+ 15 000,00 €	
TOTAL		0,00 €	0,00 €

Section d'investissement				
ARTICLE	OPERATION	INTITULE	DEPENSES	RECETTES
021		Virement de la section de fonctionnement		- 15 000,00 €
1323		Subventions d'équipement - Département		+ 5 000,00 €
13251		Subventions d'équipement - GFP de rattachement		+ 9 000,00 €
1321	221	Subventions d'équipement - Etat et Ets nationaux		+ 47 000,00 €
1322	221	Subventions d'équipement - Région		- 20 000,00 €
1323	221	Subventions d'équipement - Département		+ 68 000,00 €
2031		Frais d'études	+ 8 000,00 €	
2313	221	Immobilisations corporelles en cours – Constructions	+ 86 000,00 €	
TOTAL			+ 94 000,00 €	+ 94 000,00 €

6. Adhésion de la Commune de Valfleury au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier :

Marilyne SEON indique que la Commune de Valfleury (Loire) a sollicité son adhésion au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier, lequel est actuellement composé de 16 Communes (Brignais, Cellieu, Chabanière, Chagnon, Chaponost, Genilac, Lyon, Mornant, Orliénas, Saint-Chamond, Saint-Joseph, Saint-Laurent-d'Agny, Saint-Martin-la-Plaine, Sainte-Foy-lès-Lyon, Soucieu en Jarrest et Taluyers). Le Comité Syndical du syndicat, par une délibération en date du 23 mars 2022, a approuvé cette adhésion en modifiant l'article 1 alinéa 2 de ses statuts.

Considérant que chaque Commune membre du Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier doit se prononcer dans un délai de 3 mois à compter de la notification de la délibération du syndicat sur cette demande d'adhésion, Olivier BIAGGI propose au Conseil Municipal d'approuver l'adhésion de la Commune de Valfleury au syndicat.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Approuve** l'adhésion de la Commune de Valfleury au Syndicat Intercommunal de l'Aqueduc Romain du Gier et la modification des statuts qui en découle.

7. Questions diverses :

Olivier BIAGGI :

Compte-rendu des décisions prises par M. le Maire :

- Décision n°004/2022 « demande de subvention pour la réalisation d'une étude mobilité sur le territoire de la Commune d'Orliénas » : par une décision du 13 mai 2022, Olivier BIAGGI a décidé de solliciter l'aide financière du Département du Rhône et de la Communauté de Communes du Pays Mornantais (COPAMO) afin de l'aider à financer la réalisation d'une étude mobilité.
- Décision n°005/2022 « Mission de coordination SPS relative à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux annexes – attribution du marché » : par une décision du 7 juin 2022, Olivier BIAGGI a décidé d'attribuer la mission de coordination SPS relative à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux annexes à l'entreprise SP2SE pour un montant de 17 366,00 € H.T.
- Décision n°006/2022 « Mission de contrôle technique relative à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux annexes – attribution du marché » : par une décision du 7 juin 2022, Olivier BIAGGI a décidé d'attribuer la mission de contrôle technique relative à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux annexes à l'entreprise ALPES CONTRÔLES pour un montant de 23 900,00 € H.T.
- Décision n°007/2022 « Réalisation d'une étude mobilité – attribution du marché » : par une décision du 7 juin 2022, Olivier BIAGGI a décidé d'attribuer la réalisation d'une étude mobilité sur le territoire de la Commune d'Orliénas à l'entreprise SCE pour un montant de 17 862,35 € H.T.
- Décision n°008/2022 « Mission de maîtrise d'œuvre relatif à l'extension et à la restructuration du groupe scolaire et de locaux communaux annexes – attribution du marché » : par une décision du 10 juin 2022, Olivier BIAGGI a décidé d'attribuer cette mission de maîtrise d'œuvre au groupement d'entreprises représenté TECTONIQUES ARCHITECTES, pour un montant total de 760 799,41 € H.T.

Festival FREESONS : le festival FREESONS, organisé par l'association l'AGAM, fait son retour après deux ans d'absence. Il aura lieu du mardi 28 juin au samedi 2 juillet 2022 dans le Castrum.

Guillaume FREMIOT :

Requalification du carrefour formé par la montée du Boulard, le chemin du Grand Champ, la route de la Durantière et la route du Paradis : les travaux de requalification se poursuivent. Les travaux sur les réseaux d'eau potable de la route du Paradis sont réalisés à hauteur de 70 % et la pose des bordures a débuté côté « Taravel ».

Quelques dates importantes à retenir sur le planning des travaux à venir :

- Du 8 au 29 juillet : réalisation des travaux sur les réseaux du carrefour « Boulard / Durantière », impliquant une fermeture du carrefour entre 7h et 16h. Des déviations seront mises en place pour les riverains.
- Du 1^{er} au 22 août : interruption des travaux pour cause des congés des entreprises de travaux.
- Du 23 août au 9 septembre : réalisation des travaux sur les réseaux du chemin du Grand Champ sur la partie entre le carrefour « Boulard / Durantière » et le passage Salagru. Pendant ces travaux, la voie sera complètement fermée à la circulation, jour et nuit. Un accès riverains sera possible par la route du Violon. La collecte des ordures ménagères se fera au niveau du carrefour « Boulard / Durantière » et à l'angle du passage Salagru.
- La collecte des ordures ménagères pour la route du Paradis et le chemin du Grand Champ est avancée au jeudi matin entre 6h et 7h. les riverains devront sortir leurs bacs la veille au soir. Cette modification entraînera un décalage des horaires de collecte pour l'ensemble des rues.

Evolution de la gestion de la sécheresse dans le Rhône : en cette période de fortes chaleurs, la Direction Départementale des Territoires du Rhône est venue présenter, le 17 juin dernier, aux Communes membres du Syndicat de Mise en Valeur, d'Aménagement et de gestion du bassin versant du Garon (SMAGGA), les nouveaux arrêtés pris par le préfet le 9 juin pour faire face à la sécheresse dans le département et afin de restreindre les usages de l'eau. Cinq grands principes ressortent de ces nouvelles règles : l'équité des mesures de restriction entre les différents usagers ; la progressivité des mesures de restriction ; la contrôlabilité et la visibilité des mesures ; une gestion volumique des usages agricoles, industriels et artisanaux de l'eau ; la mise en avant des pratiques économes de l'usage de l'eau (récupération des eaux de pluie, irrigation, arrosage par goutte à goutte...).

Une fiche d'information est disponible sur le site internet de la Commune et renvoie vers la carte interactive mise en place par les services de l'Etat.

Mise en conformité des adresses sur la Commune : les derniers certificats d'adressage ont été transmis aux habitants concernés. Tous les documents utiles concernant les changements d'adresse sont disponibles sur le site internet de la Commune. Les personnes rencontrant des difficultés dans leur démarche de changement d'adresse peuvent s'adresser à FRANCE SERVICES à Mornant au 04.78.44.74.85.

Développement durable – Actions de sensibilisation :

- Semaine de la Mobilité : dans le cadre de la semaine de mobilité, différentes animations seront proposées ce week-end : projection du film « La France à vélo » le vendredi 24/06 à 20h30 à la bibliothèque ; animations sur le marché du samedi 25/06 au matin (bourse aux vélos d'occasion, grande parade déguisée, piste des vélos rigolos pour petits et grands, vendeurs de vélos et accessoires, stands associatifs...) ; atelier mécanique de réparation de cycles le dimanche 26/06 au matin (sur inscription).
- Semaine Européenne du développement durable : cette semaine, qui se déroulera du 19 au 25 septembre prochain, aura pour thème « agir au quotidien ». En collaboration avec la bibliothèque, cette semaine sera associée à la fête de la science qui aura lieu en octobre et qui aura pour thème le changement climatique.

Marilyne SEON :

Communication :

- Magazine le Lien : le prochain numéro du Lien paraîtra début juillet.
- Echo des associations : un nouvel écho des associations est en cours de préparation et sera distribué fin août.
- Forum des associations : il aura lieu le samedi 3 septembre à l'Héliotrope avec l'accueil des nouveaux arrivants.
- Site internet : le travail de refonte du site internet de la Commune se poursuit avec la prise en compte par le prestataire des modifications et corrections demandées par les adjoints.
- Panneau d'affichage place François Blanc : un nouveau panneau d'affichage va être installé prochainement sous la halle après que de nombreux habitants ont fait part de leur regret qu'il n'y ait plus de panneaux d'affichage sur la place.

Culture/Patrimoine :

- Expositions à la Tour : l'exposition d'aquarelles de Mylène PHA, « Entre le trait et la tache », aura lieu du 25 juin au 3 juillet 2022. Ce sera la dernière exposition de la saison à la tour avant la fermeture estivale. Dans son engagement à faire vivre ce lieu de culture, l'équipe municipale a réussi à organiser une exposition par mois au cours de cette saison, avec des artistes variés et renommés, dont 5 artistes ou regroupement d'artistes habitants Orléanas.
- Bibliothèque municipale : un groupe de travail a été mis en place afin de travailler sur le projet d'extension de la bibliothèque, notamment sur l'organisation et les aménagements intérieurs des nouveaux espaces ainsi que sur les nouveaux services qui pourraient être proposés aux usagers. Ce groupe de travail est ouvert aux usagers de la bibliothèque. Les usagers intéressés peuvent se faire connaître auprès de Frédérique ORAISON.
- Aqueduc romain du Gier : la Commune a engagé des démarches auprès des propriétaires des parcelles où se situent les vestiges de l'Aqueduc afin de se porter acquéreur de leurs parcelles.

Festivités/animations :

- Festivités du 14 juillet : les festivités du 14 juillet, qui auront lieu sur la place François Blanc, sont en cours de préparation. Elles comprendront un concert du groupe « les Sourdines à l'Huile » et un feu d'artifice qui sera tiré à 22h30 depuis la cour de l'école. L'association ORLIENOUBA assurera la petite restauration et la buvette et proposera également une formule de plateaux repas à réserver avant le 29 juin.
Lucie CHARMION demande si ces festivités ne pourraient pas à l'avenir être décalées au 13 juillet. Car cela est très bruyant pour les riverains.
Marilyne SEON répond qu'historiquement ces festivités ont toujours eu lieu le 14 juillet sur Orléanas.
- Festival « Nos Lieux En-Chantés » : ce festival, lancé par la COPAMO en 2021, a connu un grand succès et est renouvelé cette année sur 7 villages (contre 4 en 2021), dont Orléanas, avec un concert programmé le 25 août dans le Castrum.

Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) :

- Logement social : Le programme d'habitat social des jardins du château est terminé. La Commune a eu la chance d'être associée au processus d'attribution des logements par le bailleur social. Cela a permis à la Commune de proposer des candidatures pour tous les logements. Bien que toutes les candidatures proposées n'aient pas été retenues, 7 habitants d'Orléanas et d'autres habitants du territoire de la COPAMO ont toutefois pu bénéficier d'un logement social de ce programme. Nous nous réjouissons que ces habitants aient pu rester sur notre village.
- Alerte canicule : il existe un dispositif dit de registre municipal de personnes vulnérables qui permet en cas de canicule d'appeler les personnes inscrites pour vérifier qu'elles vont bien et, si besoin, leur apporter conseil ou aide. Ce registre doit être tenu en Mairie. Cependant, ce registre est constitué sur la base du volontariat. Il revient donc aux personnes

vulnérables de se manifester auprès de la Commune pour y être inscrites. Sur Orliénas, il n'y pas de registre existant car aucun habitant ne s'est manifesté. Il serait donc souhaitable de communiquer à nouveau auprès de la population sur ce dispositif. A savoir : ce registre n'est pas public et doit respecter des règles de confidentialité.

Laurent DELABIE :

Périscolaire : La commission périscolaire qui s'est tenue le 21 juin a mis en évidence que le travail réalisé par le service a été très apprécié par les enfants et les parents tout au long de l'année. Les projets mis en place par le service périscolaire l'ont été en bonne coordination avec le scolaire, la bibliothèque, les associations ou encore la restauration scolaire. Il faut poursuivre en ce sens. Le programme pour l'année 2022/2023 est établi à 90% et a été élaboré en collaboration avec les représentants des parents d'élèves. Il faudra être très vigilant à l'évolution des effectifs et aux locaux disponibles pour le service, et ce, dès la rentrée prochaine. A noter que la SPL « Enfance en Pays Mornantais », qui gère le service périscolaire, est à la recherche d'animateurs. Les personnes intéressées peuvent contacter directement la SPL.

Scolaire : les effectifs prévus pour la rentrée scolaire sont en forte hausse en élémentaire (+ 12 prévus à ce jour). Nous approchons du seuil d'ouverture d'une 7^{ème} classe, lequel pourrait être atteint à la rentrée scolaire 2023/2024.

Projet « Pôle enfance, culture et loisirs et service techniques » : 2 réunions publiques ont eu lieu les 9 et 30 mai dernier afin de présenter le projet retenu. La réunion du 30 mai, qui a réuni plus de 50 participants, a été l'occasion de présenter l'équipe de maîtrise d'œuvre en charge du projet représentée par le cabinet TECTONIQUES Architectes.

Le 14 juin, des ateliers participatifs ont été proposés aux enfants des deux écoles sur les aménagements des cours d'écoles. Ce même jour, l'équipe de maîtrise d'œuvre a mené des entretiens avec les utilisateurs et gestionnaires de l'ensemble des bâtiments du projet, et ce, dans le cadre de l'élaboration de l'avant-projet sommaire (APS).

L'APS du projet sera remis à la Commune au début du mois juillet et sera présenté en commission municipale le 6 juillet.

La démarche participative autour du projet va se poursuivre avec des ateliers sur l'aménagement du parc public qui auront lieu les 23 juin et 4 juillet.

Animation jeunesse : les inscriptions pour l'événement jeunesse qui aura lieu le samedi 25 juin à l'espace de loisirs sont clôturées. Plus de 50 jeunes d'Orliénas et des Communes voisines se sont inscrits à cet évènement organisé par la Commune et la SPL « Enfance en Pays Mornantais ». Au programme de cet évènement : Laser Game et Archery Fun.

Nathalie CHARTOIRE :

Mobilités : l'étude de mobilité, confiée au bureau d'études SCE, a débuté. Pour rappel, les objectifs de cette étude sont de :

- Développer le maillage modes doux pour relier les hameaux au centre-bourg, desservir les équipements de service et notamment l'espace de loisirs de l'Héliotrope, le futur parking relais/covoiturage des Sept Chemins ;
- Identifier les discontinuités piétonnes et compléter le maillage modes doux au travers d'un plan de circulation (qui pourra être des zones 30, rues à sens unique, zones de rencontre) ;
- Apaiser la circulation automobile aux entrées de village.

Pour ce faire, cette étude va se dérouler en deux phases :

- Une première phase de diagnostic (de juin à septembre), avec des observations sur le terrain ainsi qu'une analyse du trafic et des aménagements existants. Un atelier participatif sera organisé le lundi 3 octobre en fin de journée afin de partager les résultats de ce diagnostic et commencer à travailler sur les enjeux et actions à mener. Le public visé par ces ateliers est large : habitants de la Commune, commerçants, représentants des parents d'élèves et du conseil des aînés... ;
- Une seconde phase (de septembre à fin 2022) qui consiste en l'élaboration de solutions, avec des propositions d'aménagements d'itinéraires piétons et cyclistes, d'aménagements pour sécuriser les déplacements modes actifs et apaiser la circulation automobile.

A l'issue de cette étude, la Commune disposera d'un plan d'actions avec des propositions chiffrées sur les aménagements qui peuvent être réalisés à court terme et à faible coût ainsi que sur les aménagements qui pourraient être réalisés à moyen et long terme et qui nécessiteront des investissements en infrastructure.

La séance est levée à 23h10.

Orliénas, le 22 juin 2022.

**Le Secrétaire de séance,
Jean-Michel ARPI**



**Le Maire,
Olivier BIAGGI**

